



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

## ***Avis public***

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-12 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

**QUE** lors de la séance ordinaire du lundi 3 décembre 2018, le conseil a adopté le Règlement 2018-12 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2019 ;

**QUE** l'objet dudit règlement est de prévoir les règles relatives au paiement des taxes et des compensations pour l'année 2019 ;

**QUE** ledit règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**QU'**une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site web de la Municipalité au lien suivant :

[http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/pages/r\\_taxation.htm](http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/pages/r_taxation.htm)

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,  
Ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2018

Sylvie Chaput  
Directrice générale et secrétaire-trésorière